



DECISION N° DEC 24.069/H

CB

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION EXCLUSIVE DE
LOCAUX COMMUNAUX A TITRE GRACIEUX A L'ASSOCIATION
AMITIE FRANCO PORTUGAISE DU VAL D'YERRES**

Le Maire de Brunoy,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n° 20.009/K en date du 27 mai 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

VU le Contrat d'Engagement Républicain signé le 2 septembre 2022 par Madame Maria SILVA, Présidente de l'association Amitié Franco-Portugaise du Val d'Yerres,

CONSIDERANT la demande de locaux faite par l'association Amitié Franco-Portugaise du Val d'Yerres,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE SIGNER la convention de mise à disposition exclusive de locaux communaux à titre gracieux à l'association Amitié Franco-Portugaise du Val d'Yerres annexée au présent acte.

ARTICLE 2 : PRECISE qu'il n'y a pas d'incidence financière.

ARTICLE 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

DECISION N° DEC 24.069/H

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION EXCLUSIVE DE LOCAUX COMMUNAUX A TITRE GRACIEUX A L'ASSOCIATION AMITIE FRANCO PORTUGAISE DU VAL D'YERRES

ARTICLE 4 : Le Trésorier Payeur et le Directeur Général des Services de la Ville de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision sera transmise en Préfecture, publiée sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et fera l'objet d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Brunoy, le 22 novembre 2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Acte publié sur le site de la Ville le : 27/11/2024